

QUARTIER PLAINE

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE DU 28 JANVIER 2015

Présents :

Elu(e)s délégué(e)s de quartier : Marie-Laure COUPEAU, Adjointe au Maire de quartier, chargée de la petite enfance et de la gestion de la dette ; Patrick SEVIN, Conseiller municipal délégué aux Anciens Combattants.

Service Démocratie Locale : Anne PERRIER, Responsable de la vie associative, coopération décentralisée, fêtes et cérémonies, démocratie locale ; Marianne BOULET, Chargée de mission Démocratie Locale.

Membres du Comité de pilotage : Patrick PRADEAU ; Sylviane LEVEQUE, Jacqueline CASTETS, Valérie GUILLEMAUD, Juana ALTAMIRANO, Francis GAULIER, Jean-Luc CAILLEBOUT, Joseph ABDELNOUR, Roger BRENOT-BEGUELY, Michèle OLIVIER, Mireille WALTER.

A noter la présence de Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale et de Christophe ROY, Directeur Général de Clamart Habitat.

Ordre du jour :

- Présentation d'aménagements par Clamart Habitat.
- Installation de caméras de vidéo-protection – constitution d'une équipe pour le choix des lieux.
- Présentation PLU : arbres et maisons remarquables.
- Questions diverses.

I. Cité de la Plaine : présentation par Clamart Habitat de l'aménagement d'un parking et transformation des stabilisés en espaces verts

- **Réaménagement du stationnement devant le bâtiment M6** (situé au 41, rue de Normandie). Afin de faciliter le stationnement des locataires à proximité des immeubles M6, P2 et P3 et d'améliorer le cadre de vie, des travaux de réaménagement du stationnement débiteront dans quelques semaines. Christophe Roy, Directeur Général de Clamart Habitat, est venu présenter ce projet de réaménagement. Après concertation avec les 80 locataires concernés, 7 places de parking supplémentaires vont être créées, portant ainsi le stationnement à un total de 24 places (17 actuellement). L'objectif étant d'élargir le parking de manière à réaliser une voie de circulation centrale suffisante pour sécuriser l'espace. Une circulation piétonne sécurisée devrait être créée devant le bâtiment M6.

Ces aménagements vont nécessiter des travaux de terrassement et de voirie. La durée des travaux est estimée à environ 4 à 5 semaines hors réfection complémentaire des plantations.

- **Réaménagement des espaces verts.** Après une phase de concertation auprès des 190 locataires concernés, vont démarrer dans quelques semaines des travaux de revalorisation et de revégétalisation des espaces situés entre les bâtiments D1, D2, B3, B4 et B5. Afin d'améliorer le cadre de vie des locataires des immeubles B1 à B5 et D1 à D5, Clamart Habitat, en concertation avec la Ville, va réaliser un premier projet d'amélioration consistant à engazonner les terrains stabilisés situés à l'arrière du bâtiment D1, à côté des bâtiments B2 et B3 et en face du bâtiment D5. Cette opération nécessitera un travail préalable de terrassement et de préparation du sol. Elle sera complétée par la réfection des circulations piétonnes à l'arrière du bâtiment D1 et à proximité de ce dernier mais aussi par la plantation de cinq arbres de grande qualité, répartis sur l'ensemble de ces surfaces. La durée des travaux est estimée à environ 3 semaines hors plantation.

N.B : + de détails dans les documents annexés.

II. Installation de caméras de vidéo-protection dans le quartier

Dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des risques, de la protection et sécurisation des personnes et des biens, de la salubrité de la voie publique, la Ville de Clamart a décidé la mise en place de nouveaux outils de prévention. Ainsi, la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection a été décidé afin d'enrayer l'évolution de la délinquance et diminuer les risques de malveillance sur des zones prédéfinies. La première phase de déploiement des caméras est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2015, soit vingt à trente caméras sur l'ensemble du territoire de Clamart dans un premier temps (une soixantaine au final). Sous la responsabilité de Jean-Marc Legrand, Chef de la Police municipale, Clamart devrait être équipée à terme d'une soixantaine de caméras de vidéo-protection.

Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale est venu présenter la méthodologie de ce dispositif. *« Ces caméras numériques à 360° seront implantées sur environ une trentaine de sites pour la 1ere phase. Il s'agit d'une véritable « patrouille virtuelle », complémentaire à la patrouille physique »,* explique-t-il. *« Nous sommes actuellement en repérage de sites mais ce travail se réalise avec vous qui êtes fin connaisseurs de votre quartier. Nous avons besoin de vos avis. L'attention étant portée notamment sur les crèches, les écoles »,* précise-t-il. *« L'objectif de la vidéo-protection est bien sûr de sécuriser la ville, mais aussi de renseigner le travail des enquêteurs notamment en élucidant des délits de petite infraction. Nous avons recensé 125 interventions depuis décembre 2014 »,* ajoute le Chef de la Police municipale.

Dans un souci de concertation, la Ville de Clamart associe et consulte ses habitants pour le déploiement quartier par quartier de caméras de vidéo-protection. **Le Comité de pilotage du quartier va donc constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet afin de rendre un avis sur la pertinence des lieux choisis pour l'implantation des caméras dans le quartier.** Trois membres du Comité de pilotage se sont portés volontaires : Francis GAULIER, Juana ALTAMIRANO et Roger

BRENOT-BEGUELY. Des commerçants du quartier sont aussi associés à cette démarche tels que la Pharmacie de la Plaine et l'opticien Lissac .

Les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015. L'Etat participe au financement pour plus de la moitié au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2015.

A noter également qu'en concertation avec la Ville, Clamart Habitat va équiper ses parkings en caméras de vidéo-protection.

III. PLU : arbres et maisons remarquables

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) continue d'avancer à Clamart. Le 27 janvier 2015 avait d'ailleurs lieu à Hunebelle, dans le cadre de la concertation, une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce constitutive du PLU. Ont été présentées, à travers le PADD, les orientations générales des politiques d'aménagement, urbaines, de paysage et de protection de l'environnement retenues par la Ville, suite au diagnostic établi par le bureau d'études et à la concertation menée avec les professionnels de l'aménagement, les institutions et les associations.

Suite à ce PADD, seront rédigés le règlement (avec le document graphique = le zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP (définissent des actions ou opérations d'aménagement comme les entrées de ville par exemple). Le PADD est une pièce très importante du PLU car ses grandes orientations serviront de base pour la rédaction du règlement et des OAP. Yves Sérié rappelle par ailleurs les 7 réunions sur le PLU, organisées en novembre et décembre derniers par quartiers. Il précise par ailleurs que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le PLU vont être discutés lors du prochain Conseil municipal du 12 février 2015.

Dans le cadre de cette révision du PLU, sont répertoriés les arbres et maisons remarquables de Clamart. **Les Comités de pilotage sont donc invités, dans une logique de concertation, à participer à cette démarche en faisant part de leurs remarques et informations sur les arbres et habitats remarquables du quartier CENTRE.** Le rôle du Comité de pilotage est de donner un avis ; le document final étant fixé par le Conseil municipal.

Le but premier de cette démarche de concertation est de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine bâti et paysager. Le recueil des fiches permettra d'alimenter la réflexion qui s'engagera lors de l'évolution de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et Paysager). En effet, cet outil de protection disparaîtra en juillet 2016 ; se pose donc dès aujourd'hui la question de l'évolution de cette protection (possibilité de mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, un outil semblable à la ZPPAUP).

Les fiches signalétiques recueillies serviront de base au travail de protection de ce patrimoine. Elles permettront d'aider au repérage de ces espaces remarquables qui sera ensuite complété lors d'une étude spécifique sur l'évolution de la ZPPAUP.

Une fois revues par les services de la Mairie et avec la contribution de l'Architecte des Bâtiments de France, ces fiches seront répertoriées soit dans le PLU directement, soit dans le futur document de protection dont se munira la Ville d'ici juillet 2016.

Le Comités de pilotage PLAINÉ est donc invité, dans une logique de concertation, à participer à ce « relevé des arbres et bâtiments remarquables de leur quartier. Le rôle du Comité de pilotage est de donner un avis ; le document final étant fixé par le Conseil municipal. **Un Comité de pilotage spécifique sur le sujet sera donc prochainement organisé.** La date de réunion sera communiquée ultérieurement.

Par cette logique de concertation spécifique portant sur les arbres et maisons remarquables, la Ville de Clamart s'inscrit ainsi parmi les premières villes de France à choisir cette démarche dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

La séance est levée.

XXXXXXX

Aménagement du parking devant le bâtiment M6 Cité de la Plaine



Office public de l'habitat de la Ville de Clamart depuis 1949

4 350 logements, 1 080 places de stationnement, 29 locaux commerciaux

Président : Jean-Didier Berger, Maire de Clamart

Vice-Présidente : Colette Huard

Les orientations prioritaires

Développer l'offre de logement : accession sociale, vente HLM, logements étudiants, logements intermédiaires

Accroître la sécurisation des résidences et des parkings

Augmenter les stationnements – Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Maîtriser les charges et les loyers

Mettre en place le scoring pour la gestion des attributions de logements

Améliorer les performances dans les services et dans la gestion de l'organisme



Projet de construction rue de Vanves

Aménagement du parking devant le bâtiment M6

Pour

Faciliter l'utilisation du parking

Augmenter le nombre de places

Améliorer le cadre de vie des locataires

Améliorer la sécurité

Le projet

Réaménager le parking pour gagner 7 places de stationnement

Créer une circulation piétonne

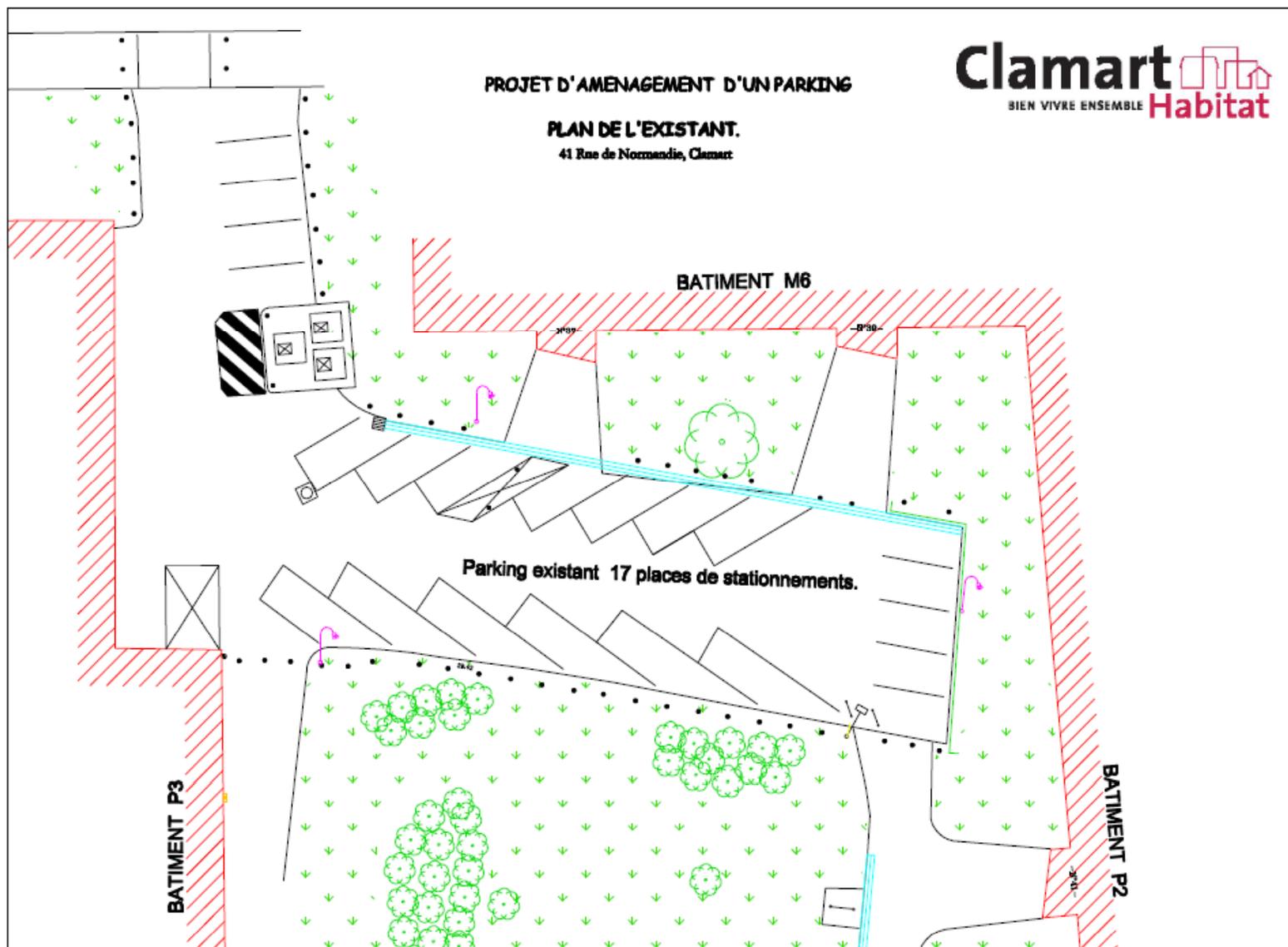
Consultation

Sur 80 locataires consultés : 19 réponses favorables,
4 réponses défavorables

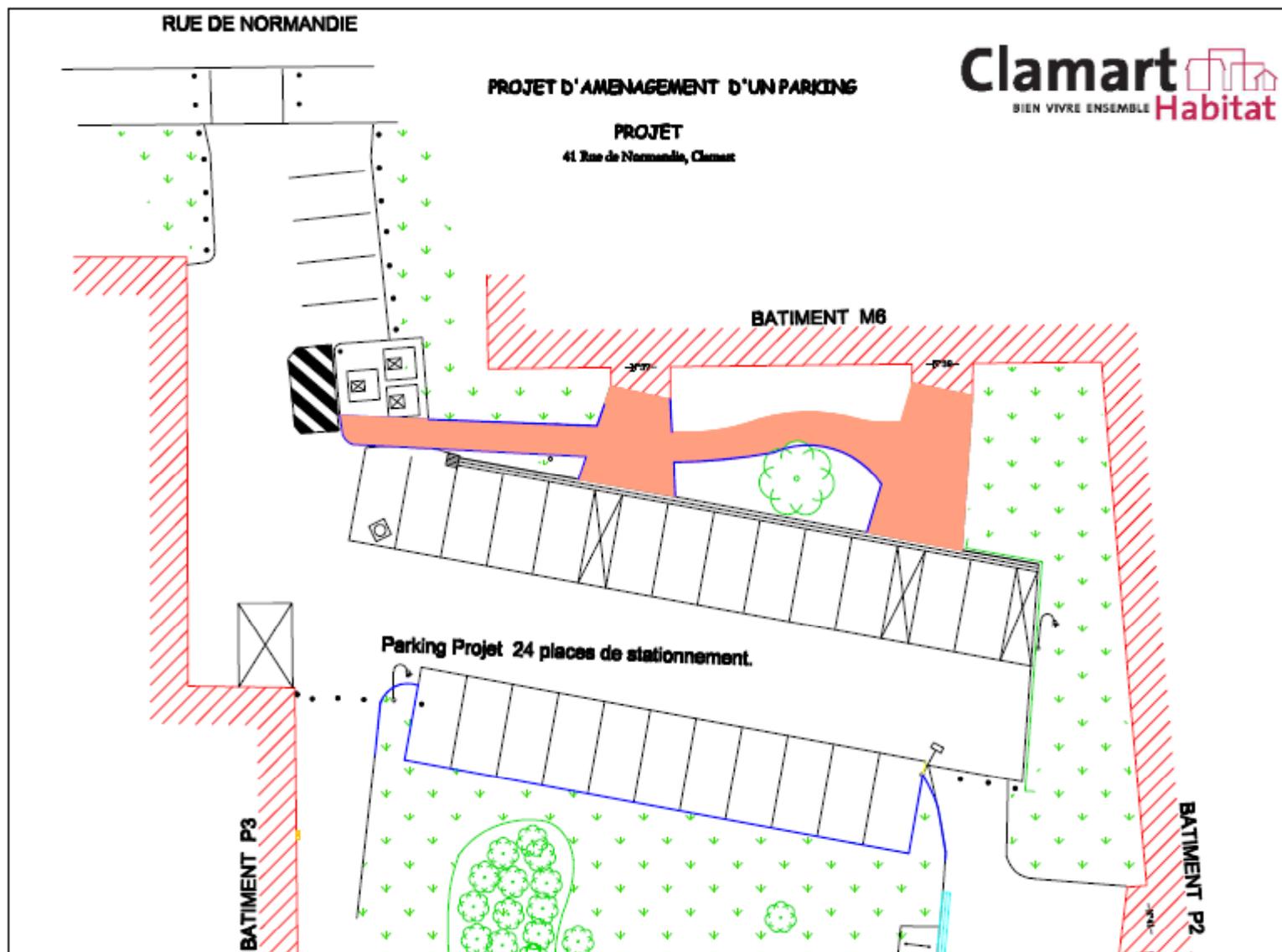
Aménagement du parking devant le bâtiment M6 - Situation avant travaux



Aménagement du parking devant le bâtiment M6 - Situation avant travaux



Aménagement du parking devant le bâtiment M6 - Situation après travaux





Merci de votre attention

Transformation des sols stabilisés en espaces verts

Cité de la Plaine



Office public de l'habitat de la Ville de Clamart depuis 1949

4 350 logements, 1 080 places de stationnement, 29 locaux commerciaux

Président : Jean-Didier Berger, Maire de Clamart

Vice-Présidente : Colette Huard

Les orientations prioritaires

Développer l'offre de logement : accession sociale, vente HLM, logements étudiants, logements intermédiaires

Accroître la sécurisation des résidences et des parkings

Augmenter les stationnements – Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Maîtriser les charges et les loyers

Mettre en place le scoring pour la gestion des attributions de logements

Améliorer les performances dans les services et dans la gestion de l'organisme



Projet de construction rue de Vanves

Transformation des sols stabilisés entre les bâtiments D1, D2, B3, B4 et B5

Pour

Améliorer le cadre de vie des locataires

Remédier aux difficultés d'entretien des sols stabilisés

Augmenter les surfaces d'espaces verts sans produits phytosanitaires



Le projet

Transformation des sols stabilisés en espaces verts

Création et réfection d'allées – Plantation d'arbres

Suppression de jeux à ressort et d'un banc

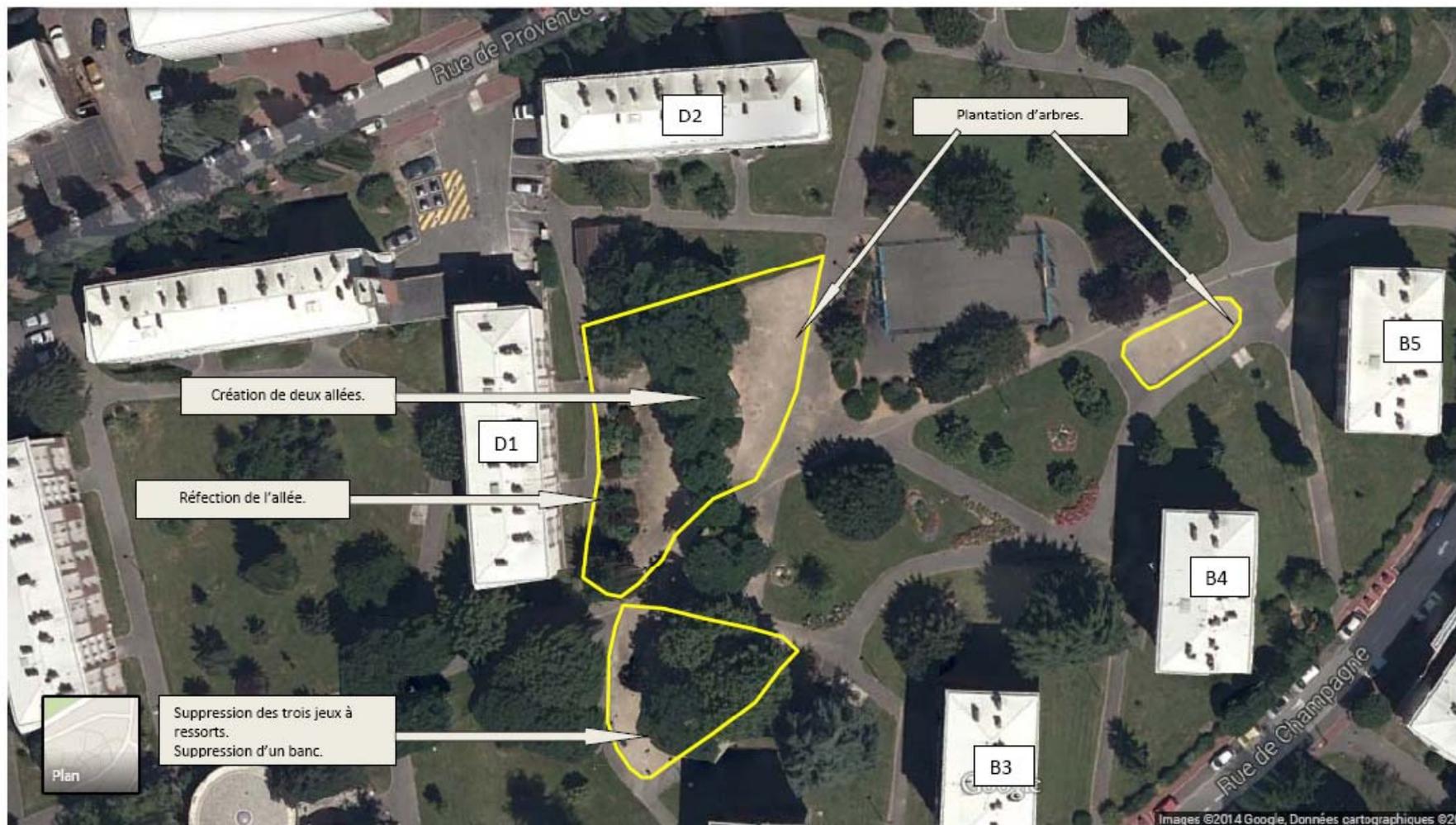
Consultation

Sur 190 locataires consultés : 34 réponses favorables,
1 réponse défavorable

Transformation des sols stabilisés entre les bâtiments D1, D2, B3, B4 et B5



Transformation des sols stabilisés entre les bâtiments D1, D2, B3, B4 et B5





Merci de votre attention